

SOUTENEZ LES ACTEURS DU MONDE DE DEMAIN

Versez votre taxe d'apprentissage à l'Institut d'Optique

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019



POURQUOI VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

À L'INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL

- ✓ *Depuis 100 ans, l'Institut d'Optique transforme le monde en remplissant ses missions d'enseignement, de recherche et d'innovation. Acteur des révolutions technologiques de notre temps, l'Institut se consacre à accompagner les talents qui inventent les savoirs, les techniques et les usages de demain.*
- ✓ *La photonique, science et technologie de la lumière, est à l'origine de la plupart des innovations technologiques en cours : imagerie et diagnostic médical, télécommunications, industries des transports, conquête spatiale et même informatique.*
- ✓ *Votre contribution permettra l'amélioration des installations de travaux pratiques, fer de lance de la formation à l'Institut d'Optique, la mise en place de nouveaux outils pédagogiques et l'accueil de formateurs en prise directe avec le monde du travail et des entreprises.*

L'APPRENTISSAGE : UN CHOIX STRATEGIQUE

- ✓ *L'Institut d'Optique a été l'une des premières écoles d'ingénieurs à proposer son diplôme par la voie de l'apprentissage. Le CFA SupOptique a reçu la confiance de plus de 100 entreprises dans de multiples secteurs d'activité : défense, aérospatial, automobile, cosmétique, conseil et bio-médical.*
- ✓ *L'apprentissage au sein du CFA SupOptique répond aux besoins des entreprises en formant des ingénieurs avec de solides bases conceptuelles, à la fois autonomes et opérationnels dès l'obtention de leur diplôme.*

Faits et chiffres



1000 personnes pour développer la photonique



500 étudiant.e.s en cycle d'ingénieur ou de master



150 doctorant.e.s dans un des trois laboratoires de l'Institut



40 entreprises hébergées



30 citations par jour pour un article publié quotidiennement



4 fois plus de brevets déposés par des ingénieur.es. SupOptique que la moyenne nationale

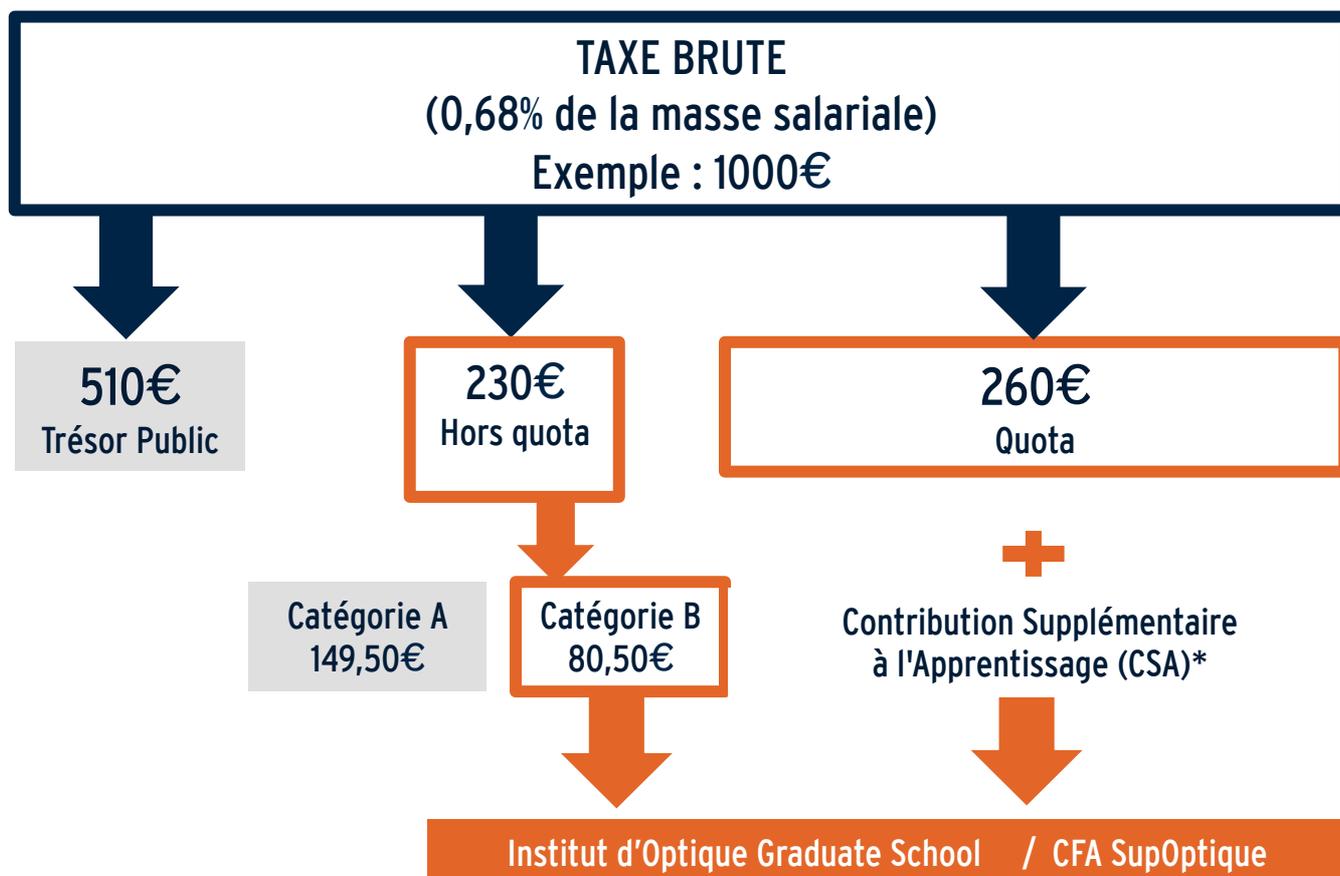


Pionnier européen de la formation par l'entrepreneuriat



Pionnier français pour la formation par l'apprentissage (CFA SupOptique)

REPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

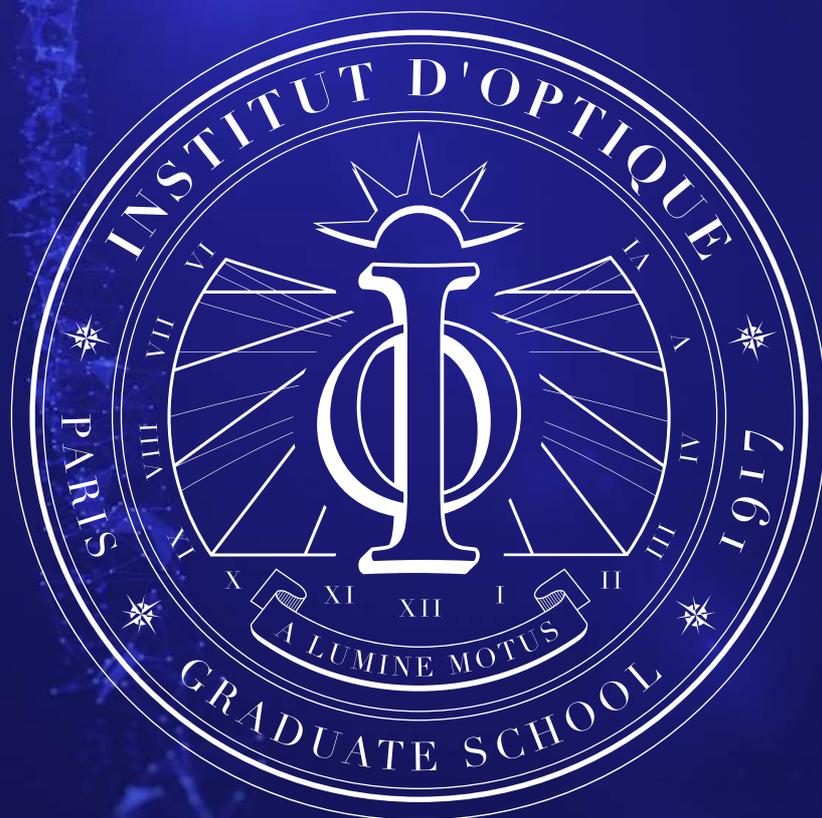


* Pour les entreprises concernées

Vous pouvez spécifier le montant ou le pourcentage de la taxe d'apprentissage que vous choisissez d'affecter à des établissements d'enseignement

Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'Institut d'Optique

Intitulé	N° d'UAI	Catégorie
CFA SupOptique 2, avenue Augustin Fresnel 91127 Palaiseau Cedex	091 21 25 R	Quota Hors quota Catégorie B
Institut d'Optique Théorique et Appliquée 2, avenue Augustin Fresnel 91127 Palaiseau Cedex	091 07 25 U	Hors quota Catégorie B



**La taxe d'apprentissage est une obligation :
pour la dernière année, vous avez la liberté de choisir son affectation**

Contacts : Annie Keller
+33 (0) 1 64 53 32 15
annie.keller@institutoptique.fr

Caroline Rayer
+33 (0) 1 64 53 32 65
caroline.rayer@institutoptique.fr



**CFA
SupOptique**
Filière
par l'apprentissage

